﴿ وَكُلَّ إِنسَٰنٍ أَلْزَمْنَٰهُ طَٰٓئِرَهُۥ فِى عُنُقِهِۦ ۖ وَنُخْرِجُ لَهُۥ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ كِتَٰبًا يَلْقَىٰهُ مَنشُورًا ﴿١٣﴾ ٱقْرَأْ كِتَٰبَكَ كَفَىٰ بِنَفْسِكَ ٱلْيَوْمَ عَلَيْكَ حَسِيبًا ﴿١٤﴾ ﴾

﴿ (13). Et au cou de chaque Homme, Nous avons attaché son œuvre. Et au Jour de la Résurrection, Nous lui sortirons un écrit qu'il trouvera déroulé : (14). « Lis ton écrit. Aujourd'hui, il te suffit d'être ton propre comptable. » ﴾

Chacun a son registre, contenant ses œuvres (V13-14)

Après avoir mentionné le temps et les activités humaines qui s'y produisent, le Très-Haut mentionne le registre contenant les œuvres de chacun : ﴿ **Et au cou de chaque Homme, Nous avons attaché son œuvre** ﴾, bonne ou mauvaise qui lui est attachée et pour laquelle il se verra rétribué, en bien ou en mal, comme l'expliquent Ibn 'Abbâs ﷺ et Mujâhid.[683]

Le cou est mentionné ici parce que l'on ne peut se débarrasser de ce que l'on y attache.

Allah dit en effet à propos de la rétribution des œuvres :

﴿ فَمَن يَعْمَلْ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ خَيْرًا يَرَهُۥ ﴿٧﴾ وَمَن يَعْمَلْ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ شَرًّا يَرَهُۥ ﴿٨﴾ ﴾

﴿ **Quiconque fait un bien, fût-ce du poids d'un atome, le verra, et quiconque fait un mal, fût-ce du poids d'un atome, le verra.** ﴾ [684]

Et Il dit à propos du fait que chacun de nos actes est consigné, jour et nuit :

﴿ إِذْ يَتَلَقَّى ٱلْمُتَلَقِّيَانِ عَنِ ٱلْيَمِينِ وَعَنِ ٱلشِّمَالِ قَعِيدٌ ﴿١٧﴾ مَّا يَلْفِظُ مِن قَوْلٍ إِلَّا لَدَيْهِ رَقِيبٌ عَتِيدٌ ﴿١٨﴾ ﴾

﴿ **Quand les deux anges, assis à droite et à gauche, recueillent, il ne prononce pas une parole sans avoir auprès de lui un observateur prêt à l'inscrire.** ﴾ [685]

﴿ **Et au Jour de la Résurrection, Nous lui sortirons un écrit qu'il trouvera déroulé** ﴾ Au Jour de la Résurrection, il lui sera remis le registre dans lequel toutes ses œuvres ont été soigneusement consignées. Il le recevra dans la main droite, s'il est du nombre des bienheureux, et dans la main gauche, s'il est du nombre des réprouvés.

---

[683] At-Tabarî (17/398, 400).
[684] S99 V7-8. Voir aussi S52 V16 et S4 V123.
[685] S50 V17-18. Voir aussi S82 V10-12.

Le terme « déroulé » indique qu'il sera ouvert, si bien que lui-même mais aussi les autres pourront le lire.

Allah dit à ce propos :

﴿ يُنَبَّؤُا۟ ٱلْإِنسَٰنُ يَوْمَئِذٍۭ بِمَا قَدَّمَ وَأَخَّرَ ﴿١٣﴾ بَلِ ٱلْإِنسَٰنُ عَلَىٰ نَفْسِهِۦ بَصِيرَةٌ ﴿١٤﴾ وَلَوْ أَلْقَىٰ مَعَاذِيرَهُۥ ﴿١٥﴾ ﴾

« L'Homme sera informé ce jour-là de tous ses actes, des plus anciens aux plus récents. Mais l'Homme sera un témoin perspicace contre lui-même, quand même il présenterait ses excuses. » [686]

« Lis ton écrit. Aujourd'hui, il te suffit d'être ton propre comptable ! » Tu es témoin de tous ces actes et paroles qui y sont consignés et tu sais que nul ne t'a lésé. Toute personne sera capable de lire son registre, qu'elle soit lettrée ou illettrée.

A propos de ce verset, Al-Ḥasan Al-Baṣrî a dit : « Par Allah ! Celui qui a fait que tu fasses toi-même le propre compte de tes œuvres a agi en toute justice ! »[687]

﴿ مَّنِ ٱهْتَدَىٰ فَإِنَّمَا يَهْتَدِى لِنَفْسِهِۦ ۖ وَمَن ضَلَّ فَإِنَّمَا يَضِلُّ عَلَيْهَا ۚ وَلَا تَزِرُ وَازِرَةٌ وِزْرَ أُخْرَىٰ ۗ وَمَا كُنَّا مُعَذِّبِينَ حَتَّىٰ نَبْعَثَ رَسُولًا ﴿١٥﴾ ﴾

(15). Quiconque prend le droit chemin ne le prend que pour lui-même, et quiconque s'égare ne s'égare qu'à son propre détriment. Et nul ne portera le fardeau d'autrui. Et Nous n'avons jamais puni [un peuple] avant d'avoir envoyé un Messager.

Nul ne sera chargé du fardeau d'autrui (V15)

Le Très-Haut nous rappelle que celui qui suit la voie droite et les pas du Prophète ﷺ connaîtra une issue heureuse, tandis que celui qui en dévie ne se fait du tort qu'à lui-même et en subira les malheureuses conséquences.

Et nul ne portera le fardeau d'autrui. Ainsi, nul n'aura à assumer les péchés d'un autre :

﴿ وَلَا تَزِرُ وَازِرَةٌ وِزْرَ أُخْرَىٰ ۚ وَإِن تَدْعُ مُثْقَلَةٌ إِلَىٰ حِمْلِهَا لَا يُحْمَلْ مِنْهُ شَىْءٌ وَلَوْ كَانَ ذَا قُرْبَىٰ ﴾

[686] S75 V13-15.
[687] Aṭ-Ṭabarî (17/400).

﴿ Or, personne ne portera le fardeau d'autrui. Et si une âme surchargée [de péchés] appelle à l'aide, rien de sa charge ne sera supporté par une autre même si c'est un proche parent. (...) ﴾ [688]

Mentionnons le verset qui suit :

﴿ وَلَيَحْمِلُنَّ أَثْقَالَهُمْ وَأَثْقَالًا مَّعَ أَثْقَالِهِمْ ﴾

﴿ Et très certainement, ils porteront leurs fardeaux et d'autres fardeaux en plus de leurs propres fardeaux. (...) ﴾ [689]

Ce verset ne contredit pas celui que nous étudions. En effet, il signifie que ceux qui auront appelé à un égarement supporteront le péché de leur propre égarement, mais ils supporteront aussi le péché de ceux qui les ont suivis en cela, car ils en portent une responsabilité, tout cela sans que le péché de ceux qui les ont suivis n'en soit diminué ni que ceux-ci ne puissent alléger une part de leur péché. Ceci est une preuve de la justice d'Allah et de Sa miséricorde, tout comme le verset suivant l'indique : **﴿ Et Nous n'avons jamais puni [un peuple] avant d'avoir envoyé un Messager ﴾**, afin que la preuve de son égarement soit établie et qu'il n'ait guère d'excuses.

En effet :

﴿ كُلَّمَآ أُلْقِىَ فِيهَا فَوْجٌ سَأَلَهُمْ خَزَنَتُهَآ أَلَمْ يَأْتِكُمْ نَذِيرٌ ﴿٨﴾ قَالُوا۟ بَلَىٰ قَدْ جَآءَنَا نَذِيرٌ فَكَذَّبْنَا وَقُلْنَا مَا نَزَّلَ ٱللَّهُ مِن شَىْءٍ إِنْ أَنتُمْ إِلَّا فِى ضَلَٰلٍ كَبِيرٍ ﴿٩﴾ ﴾

﴿ (...) Toutes les fois qu'un groupe y est jeté, ses gardiens leur demandent : « Quoi, ne vous est-il pas venu d'avertisseur ? » Ils disent : « Mais si, un avertisseur nous était venu, mais nous avons crié au mensonge et avons dit : "Allah n'a rien révélé, vous n'êtes que dans un profond égarement !" » ﴾ [690]

Qu'advient-il des enfants morts des mécréants ?

On peut en effet se demander quel sera le sort des enfants des mécréants, décédés avant d'avoir atteint l'âge adulte, de même que celui du possédé, du vieillard ayant perdu la raison, ou de ceux qui meurent sans qu'aucun Messager ne leur soit parvenu.

Dans un hadith mentionnant qu'au Jour de la Résurrection, le sourd, le vieillard sénile et l'homme mort sans qu'aucun Messager ne lui soit parvenu

---

[688] S35 V18.
[689] S29 V13.
[690] S67 V8-9. Voir aussi S39 V71 et S35 V37.

viendront défendre leur cas. Le Messager d'Allah ﷺ nous annonce : « **Allah prendra de leur part l'engagement à Lui obéir, puis Il leur ordonnera d'entrer au Feu. Par Celui qui détient l'âme de Muḥammad dans Sa main ! S'ils y entrent, il sera pour eux fraîcheur et paix.** »[691]

On rapporte que les compagnons interrogèrent le Prophète ﷺ au sujet des enfants des juifs, des chrétiens ou des mazdéens qui meurent enfants et il ﷺ répondit : « **Allah sait mieux que quiconque comment ils auraient agi [une fois adultes].** »[692]

Samura ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « **Chaque nouveau-né vient au monde selon la nature saine.** » Les compagnons demandèrent : « Ô Messager d'Allah, et les enfants des polythéistes ? » Il répondit : « **De même que les enfants des polythéistes.** »[693]

Il rapporte aussi qu'interrogé au sujet des enfants des polythéistes, le Prophète ﷺ répondit qu'ils seront les serviteurs des gens du Paradis.[694]

Dans un autre hadith, il ﷺ dit : « **Les Prophètes sont au Paradis, les martyrs sont au Paradis, les nouveau-nés sont au Paradis et les filles enterrées vivantes sont au Paradis.** »[695]

Il est toutefois préférable de ne pas aborder ce sujet sans science. Tel est l'avis d'Ibn 'Abbâs ﷺ, entre autres.

Ce dernier rapporte d'ailleurs cette parole du Prophète ﷺ : « **Les gens de cette communauté ne cesseront d'être dans la bonne entente - ou proches - tant qu'ils ne discuteront pas des enfants et du destin.** » Ibn Ḥibbân précise qu'il s'agit des enfants des polythéistes.[696]

﴿ وَإِذَآ أَرَدْنَآ أَن نُّهْلِكَ قَرْيَةً أَمَرْنَا مُتْرَفِيهَا فَفَسَقُوا۟ فِيهَا فَحَقَّ عَلَيْهَا ٱلْقَوْلُ فَدَمَّرْنَٰهَا تَدْمِيرًا ﴿١٦﴾ ﴾

﴿ (16). Et quand Nous voulons détruire une cité, Nous ordonnons à ses gens opulents d'obéir, mais [au contraire] ils se livrent à la perversité. Alors la parole prononcée contre elle se réalise, et Nous la détruisons entièrement. ﴾

---

[691] Aḥmad (4/24).
[692] Al-Bukhârî (1385), Muslim (2658).
[693] Al-Bukhârî (7047).
[694] Rapporté par Aṭ-Ṭabarânî. *Al-Majma' Al-Kabîr* (7/244), *Al-Majma'* (7/219).
[695] Aḥmad (5/58), *Fatḥ Al-Bârî* (3/246).
[696] Ibn Ḥibbân (8/256). Cette parole est aussi rapportée sans la faire remonter au Prophète ﷺ.

Que signifie l'expression « Nous ordonnons » (أَمَرْنَا) ? (V16)

Elle a été interprétée de façons différentes. Pour les uns, elle indique le décret, comme dans le verset suivant :

﴿ أَتَىٰهَآ أَمْرُنَا لَيْلًا أَوْ نَهَارًا ﴾

« (...) Notre ordre lui vient, de nuit ou de jour. (...) » [697]

Le verset ne peut en effet pas prendre le sens d'ordre en tant que tel, car nul doute qu'Allah n'ordonne pas aux hommes de commettre des péchés.

Certains ont expliqué le verset comme signifiant : « Nous faisons en sorte qu'ils commettent des péchés et méritent de ce fait le châtiment. »

Ibn 'Abbâs ﷺ et Sa'îd Ibn Jubayr ont expliqué qu'il signifiait : « Nous leur donnons l'ordre de Nous obéir, mais ils s'y refusent et méritent ainsi d'être punis. »[698]

Ibn 'Abbâs ﷺ en donne une autre interprétation, ainsi « Nous donnons le pouvoir aux criminels parmi eux, aux désobéissants, et Nous les châtions ensuite ». Allah dit en effet :

﴿ وَكَذَٰلِكَ جَعَلْنَا فِى كُلِّ قَرْيَةٍ أَكَٰبِرَ مُجْرِمِيهَا ﴾

« Ainsi, Nous avons placé dans chaque cité de grands criminels (...). » [699]

Enfin, Ibn 'Abbâs ﷺ explique aussi que ce verset peut signifier « Nous multiplions leur nombre ».[700]

﴿ وَكَمْ أَهْلَكْنَا مِنَ ٱلْقُرُونِ مِنۢ بَعْدِ نُوحٍ ۗ وَكَفَىٰ بِرَبِّكَ بِذُنُوبِ عِبَادِهِۦ خَبِيرًۢا بَصِيرًا ﴿١٧﴾ ﴾

« (17). Que de générations avons-Nous exterminées, après Nûh ! Et ton Seigneur suffit pour connaître les péchés de Ses serviteurs, Lui qui est Connaisseur et Clairvoyant. »

---

[697] S10 V24.

[698] At-Tabarî (17/403).

[699] S6 V123. C'est aussi l'avis d'Abû Al-'Âliya, Mujâhid et Ar-Rabî' Ibn Anas. At-Tabarî (17/404).

[700] Tel est l'avis de 'Ikrima, Al-Hasan, Ad-Dahhâk, Qatâda et Az-Zuhrî. At-Tabarî (17/405, 405).

Allah menace ici les Quraychites (V17)

Allah rappelle aux Quraychites, qui renièrent Muḥammad ﷺ, qu'Il a anéanti les peuples les ayant précédés et ayant succédé à Nûḥ, à cause de leur reniement des Messagers.

Ceci indique que les générations entre Âdam et Nûḥ étaient monothéistes, comme le dit Ibn 'Abbâs ﷺ, d'après lequel dix générations se succédèrent entre les deux, et que toutes étaient soumises à Allah.[701]

Ainsi, ceci est une menace envers les Quraychites, qui méritent à fortiori le châtiment, d'autant qu'ils ont renié Muḥammad ﷺ, le plus noble des Messagers.

﴿ **Et ton Seigneur suffit pour connaître les péchés de Ses serviteurs, Lui qui est Connaisseur et Clairvoyant.** ﴾ Rien ne peut échapper à Sa connaissance, aucune œuvre, bonne ou mauvaise, aussi minime soit-elle.

﴿ مَّن كَانَ يُرِيدُ ٱلْعَاجِلَةَ عَجَّلْنَا لَهُۥ فِيهَا مَا نَشَآءُ لِمَن نُّرِيدُ ثُمَّ جَعَلْنَا لَهُۥ جَهَنَّمَ يَصْلَىٰهَا مَذْمُومًا مَّدْحُورًا ﴿١٨﴾ وَمَنْ أَرَادَ ٱلْآخِرَةَ وَسَعَىٰ لَهَا سَعْيَهَا وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَأُو۟لَٰٓئِكَ كَانَ سَعْيُهُم مَّشْكُورًا ﴿١٩﴾ ﴾

﴿ **(18). Quiconque désire [la vie] immédiate, Nous nous hâtons de donner ce que Nous voulons, à qui Nous voulons. Puis, Nous lui assignons l'Enfer où il brûlera méprisé et réprouvé. (19). Et ceux qui recherchent l'au-delà et fournissent les efforts qui y mènent, tout en étant croyants, ceux-là verront leurs efforts récompensés.** ﴾

La rétribution de ceux qui désirent la vie présente et celle de ceux qui désirent l'au-delà (V18-19)

Allah indique que tous ceux qui désirent la vie présente n'obtiennent pas tout ce qu'ils souhaitent, car Il accorde ce qu'Il veut à qui Il veut.

﴿ **Puis, Nous lui assignons l'Enfer** ﴾, dans l'au-delà, ﴿ **où il brûlera méprisé** ﴾ à cause de sa préférence médiocre de ce qui est éphémère à ce qui est éternel, ﴿ **et réprouvé** ﴾, humilié et éloigné de la miséricorde divine.

---

[701] *Al-Majma'* (6/318).

﴿ **Et ceux qui recherchent l'au-delà** ﴾ et son bonheur éternel, ﴿ **et fournissent les efforts qui y mènent, tout en étant croyants** ﴾, suivant la voie droite indiquée par le Messager d'Allah ﷺ, convaincus d'être rétribués pour leurs œuvres après leur mort, ﴿ **ceux-là verront leurs efforts récompensés.** ﴾

﴿ كُلًّا نُّمِدُّ هَٰٓؤُلَآءِ وَهَٰٓؤُلَآءِ مِنْ عَطَآءِ رَبِّكَ ۚ وَمَا كَانَ عَطَآءُ رَبِّكَ مَحْظُورًا ﴿٢٠﴾ ٱنظُرْ كَيْفَ فَضَّلْنَا بَعْضَهُمْ عَلَىٰ بَعْضٍ ۚ وَلَلْءَاخِرَةُ أَكْبَرُ دَرَجَٰتٍ وَأَكْبَرُ تَفْضِيلًا ﴿٢١﴾ ﴾

﴿ **(20). Nous accordons abondamment à tous, ceux-ci comme ceux-là, des dons de ton Seigneur. Et les dons de ton Seigneur ne sont refusés [à personne]. (21). Regarde comment Nous favorisons certains sur d'autres. Et dans l'au-delà, il y a des rangs plus élevés encore et de plus grands privilèges.** ﴾

﴿ **Nous accordons abondamment à tous, ceux-ci comme ceux-là** ﴾, à ceux qui ont préféré le bas-monde comme à ceux qui ont préféré l'au-delà, ﴿ **des dons de ton Seigneur.** ﴾

Il est le Maître absolu, Il accorde Ses bienfaits à qui Il veut et nul ne peut retenir ce qu'Il donne ni accorder ce qu'Il retient.

﴿ **Et les dons de ton Seigneur ne sont refusés [à personne].** ﴾ Nul ne peut empêcher qu'ils soient dispensés, ou, selon Qatâda, ils ne sont jamais diminués.[702]

﴿ **Regarde comment Nous favorisons certains sur d'autres** ﴾, ici-bas, en termes de richesse, de beauté, d'espérance de vie. ﴿ **Et dans l'au-delà, il y a des rangs plus élevés encore et de plus grands privilèges.** ﴾ Les faveurs accordées dans l'au-delà à certains par rapport à d'autres sont encore plus grandes. En effet, tandis que les uns seront dans les profondeurs de l'Enfer, les autres profiteront des plus hauts rangs du Paradis. De même qu'au sein du Paradis, il y a des différences ; le Paradis compte cent degrés, la distance séparant deux degrés équivaut à celle entre le ciel et la Terre.

Le Messager d'Allah ﷺ a en effet dit : « **Les gens qui occuperont les plus hauts degrés verront les gens du 'Illiyyûn comme vous voyez l'astre briller à l'horizon.** »[703]

---

[702] At-Tabarî (17/410).

[703] *Fath Al-Bârî* (6/386), Muslim (4/2177).

﴿ لَّا تَجْعَلْ مَعَ ٱللَّهِ إِلَٰهًا ءَاخَرَ فَتَقْعُدَ مَذْمُومًا مَّخْذُولًا ﴿٢٢﴾ ﴾

﴿ (22). N'assigne point à Allah d'autre divinité sinon tu te trouveras méprisé et abandonné. ﴾

L'interdiction de donner des associés à Allah dans l'adoration (V22)

Le Très-Haut S'adresse ici à chaque personne légalement responsable, l'exhortant à n'adorer que Lui, et à ne Lui donner aucun associé, ﴿ **sinon tu te trouveras méprisé et abandonné** ﴾, méprisé pour avoir été un associateur, et abandonné par Allah, qui te vouera aux associés que tu adorais en dehors de Lui ; or ces associés n'ont ni le pouvoir de nuire, ni celui de profiter à quiconque.

'Abdu-l-Lâh Ibn Mas'ûd ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Celui qui, touché par la pauvreté, s'en remet aux gens, verra sa pauvreté persister. Quant à celui qui s'en remet à Allah, Allah la lui remplacera, tôt ou tard, par une richesse. »[704]

﴿ ۞ وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوٓا۟ إِلَّآ إِيَّاهُ وَبِٱلْوَٰلِدَيْنِ إِحْسَٰنًا ۚ إِمَّا يَبْلُغَنَّ عِندَكَ ٱلْكِبَرَ أَحَدُهُمَآ أَوْ كِلَاهُمَا فَلَا تَقُل لَّهُمَآ أُفٍّ وَلَا تَنْهَرْهُمَا وَقُل لَّهُمَا قَوْلًا كَرِيمًا ﴿٢٣﴾ وَٱخْفِضْ لَهُمَا جَنَاحَ ٱلذُّلِّ مِنَ ٱلرَّحْمَةِ وَقُل رَّبِّ ٱرْحَمْهُمَا كَمَا رَبَّيَانِى صَغِيرًا ﴿٢٤﴾ ﴾

﴿ (23). Et ton Seigneur a décrété : N'adorez que Lui, soyez bons envers les père et mère ; si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point : « Fi ! », et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses, (24). et par miséricorde, abaisse pour eux l'aile de l'humilité, et dis : « Ô mon Seigneur, fais-leur, à tous deux, miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit ! » ﴾

[704] Aḥmad (1/407), Abû Dâwud (2/296), *Tuḥfat Al-Aḥwadhî* (6/617), At-Tirmidhî le qualifie de ḥasan-ṣaḥîḥ-gharîb.

L'adoration d'Allah, l'Unique, et la bonté envers les parents (V23-24)

Le Très-Haut ordonne de Lui vouer un culte exclusif. Le terme « qaḍâ » (قضى) ici signifie « ordonner », ou « recommander », d'après Mujâhid, entre autres.[705]

Allah lie ici Son adoration exclusive à la bonté filiale, comme dans le verset suivant :

﴿ وَوَصَّيْنَا ٱلْإِنسَٰنَ بِوَٰلِدَيْهِ حَمَلَتْهُ أُمُّهُۥ وَهْنًا عَلَىٰ وَهْنٍ وَفِصَٰلُهُۥ فِى عَامَيْنِ أَنِ ٱشْكُرْ لِى وَلِوَٰلِدَيْكَ إِلَىَّ ٱلْمَصِيرُ ﴾

﴿ **Nous avons commandé à l'Homme [la bienfaisance envers] ses père et mère ; sa mère l'a porté [subissant pour lui] peine sur peine, son sevrage eut lieu à deux ans. « Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents. Vers Moi est la destination… »** ﴾[706]

﴿ **Si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point : « Fi ! »** ﴾ Allah mentionne ici la moins grave des mauvaises paroles, qui consiste à soupirer afin de montrer son désaccord et Il l'interdit, interdisant de ce fait toute autre mauvaise parole.

﴿ **Et ne les brusque pas.** ﴾ Après avoir interdit les mauvaises paroles, Allah interdit ici les mauvais gestes. Selon 'Aṭâ' Ibn Abî Rabâḥ, cela signifie « ne lève pas la main sur eux », ﴿ **mais adresse-leur des paroles respectueuses, et par miséricorde, abaisse pour eux l'aile de l'humilité** ﴾, sois humble avec eux, et invoque Allah afin qu'Il leur fasse miséricorde lors de leur vieillesse et à leur mort : ﴿ **et dis : « Ô mon Seigneur, fais-leur, à tous deux, miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit ! »** ﴾

Ibn 'Abbâs ﷺ précise toutefois qu'après ce verset fut révélé le suivant :

﴿ مَا كَانَ لِلنَّبِىِّ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَن يَسْتَغْفِرُوا۟ لِلْمُشْرِكِينَ وَلَوْ كَانُوٓا۟ أُو۟لِى قُرْبَىٰ مِنۢ بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُمْ أَنَّهُمْ أَصْحَٰبُ ٱلْجَحِيمِ ﴿١١٣﴾ ﴾

[705] Aṭ-Ṭabarî (17/414).
[706] S31 V14.

﴿ Il n'appartient pas au Prophète et aux croyants d'implorer le pardon en faveur des associateurs, fussent-ils des parents, alors qu'il leur est apparu clairement que ce sont les gens de l'Enfer. ﴾ [707]

Dans la sunna de nombreux hadiths incitent à la piété filiale. Nous n'en citerons que quelques-uns, si Allah le veut.

Anas ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ répéta à trois reprises : « Âmîn », tandis qu'il se tenait sur la chaire. Les gens lui en demandèrent la raison et il répondit : **« Jibrîl est venu me voir et a dit : "Que soit humilié, ô Muḥammad, celui auprès duquel ton nom est mentionné mais qui ne prie pas sur toi ! Dis : "Âmîn !"" Je répondis : "Âmîn !" Puis, il dit : "Ô Muḥammad, que soit humilié celui dont les péchés n'ont pas été pardonnés tandis que le mois de Ramadân s'est écoulé ! Dis : "Âmîn !"" Je répondis : "Âmîn !" Puis, il dit : "Ô Muḥammad, que soit humilié celui auprès duquel ses parents, ou l'un de ses parents, atteint la vieillesse sans que cela ne le fasse entrer au Paradis ! Dis : "Âmîn !"" Je répondis : "Âmîn !" »** [708]

Abû Hurayra ﷺ rapporte également cette parole du Prophète ﷺ : **« Qu'il soit humilié, qu'il soit humilié et qu'il soit à nouveau humilié, celui dont l'un des parents, ou les deux, atteignent la vieillesse auprès de lui et qui, malgré cela, n'entre pas au Paradis ! »** [709]

Mu'âwiya ﷺ rapporte que son père, Jâhima As-Sulamî ﷺ, se rendit auprès du Prophète ﷺ et lui dit : « Ô Messager d'Allah ! Je souhaite participer à une expédition, je voudrais que tu me conseilles à ce sujet. » Il ﷺ demanda : **« Ta mère est-elle toujours en vie ? »** Il acquiesça. Le Prophète ﷺ dit alors : **« Reste donc auprès d'elle, car le Paradis se trouve à ses pieds ! »** [710]

On rapporte aussi cette parole du Prophète ﷺ : **« Allah vous recommande d'être bons envers vos pères, Allah vous recommande d'être bons envers vos mères, Allah vous recommande d'être bons envers vos mères, Allah vous recommande d'être bons envers vos mères, Allah vous recommande d'être bons envers vos proches, suivant leur degré de parenté. »** [711]

Il ﷺ a dit également : **« La main de celui qui donne est la plus élevée : celui qui donne à sa mère et son père, à sa sœur et son frère puis aux autres proches, en fonction de leur degré de parenté (de proche en proche). »** [712]

---

[707] S9 V113. Aṭ-Ṭabarî (17/421).
[708] *Tuḥfat Al-Aḥwadhî* (5/550).
[709] Aḥmad (2/346), Muslim (4/1978).
[710] Aḥmad (3/429), An-Nasâ'î (6/11), Ibn Mâjah (2/930).
[711] Aḥmad (4/132), Ibn Mâjah (2/1207).
[712] Aḥmad (6/64).

﴿ رَّبُّكُمْ أَعْلَمُ بِمَا فِي نُفُوسِكُمْ ۚ إِن تَكُونُوا صَالِحِينَ فَإِنَّهُ كَانَ لِلْأَوَّابِينَ غَفُورًا ﴿٢٥﴾ ﴾

﴿ (25). Votre Seigneur connaît mieux ce qu'il y a dans vos âmes. Si vous êtes bons, Il est certes Pardonneur pour ceux qui reviennent vers Lui. ﴾

Celui qui s'est mal comporté envers ses parents verra sa faute pardonnée s'il se repent (V25)

D'après Sa'îd Ibn Jubayr, ce verset concerne celui qui a fait preuve de mauvais comportement envers ses parents, pensant qu'il ne lui en sera pas tenu rigueur, ou, selon une autre version, celui qui pensait bien faire en agissant de la sorte.[713]

﴿ **Si vous êtes bons, Il est certes Pardonneur pour ceux qui reviennent vers Lui.** ﴾ Qatâda explique que cela fait référence à ceux qui obéissent à Allah et accomplissent la prière. Quant à Sa'îd Ibn Al-Musayyab, il indique qu'il concerne ceux qui commettent des péchés puis s'en repentent. D'après Sa'îd Ibn Jubayr et Mujâhid, entre autres, ce verset désigne ceux qui reviennent et font le bien, à l'instar de celui qui, lorsqu'il commet un péché, implore le pardon d'Allah lorsqu'il se retrouve seul.[714]

Le mot « awwâb » (أَوَّاب) fait référence au retour, au fait de revenir, comme dans le verset suivant :

﴿ إِنَّ إِلَيْنَا إِيَابَهُمْ ﴿٢٥﴾ ﴾

﴿ **Vers Nous se fera leur retour.** ﴾[715]

﴿ وَءَاتِ ذَا ٱلْقُرْبَىٰ حَقَّهُۥ وَٱلْمِسْكِينَ وَٱبْنَ ٱلسَّبِيلِ وَلَا تُبَذِّرْ تَبْذِيرًا ﴿٢٦﴾ إِنَّ ٱلْمُبَذِّرِينَ كَانُوٓا۟ إِخْوَٰنَ ٱلشَّيَٰطِينِ ۖ وَكَانَ ٱلشَّيْطَٰنُ لِرَبِّهِۦ كَفُورًا ﴿٢٧﴾ وَإِمَّا تُعْرِضَنَّ عَنْهُمُ ٱبْتِغَآءَ رَحْمَةٍ مِّن رَّبِّكَ تَرْجُوهَا فَقُل لَّهُمْ قَوْلًا مَّيْسُورًا ﴿٢٨﴾ ﴾

﴿ **(26). Et donne au proche parent ce qui lui est dû ainsi qu'au pauvre et au voyageur [en détresse]. Et ne gaspille pas indûment, (27). car les gaspilleurs sont les frères des diables, et le Diable est très ingrat envers son Seigneur.**

[713] At-Tabarî (17/422).
[714] At-Tabarî (17/422-425).
[715] S88 V25.

(28). Si tu t'écartes d'eux à la recherche d'une miséricorde de ton Seigneur que tu espères, adresse-leur une parole bienveillante. ﴾

La générosité envers les proches et l'interdiction du gaspillage (V26-27)

Après avoir mentionné la piété filiale et son importance, le Très-Haut traite ici de la bienfaisance envers les proches et du fait de cultiver les liens de parenté.

A ce propos, le Prophète ﷺ a dit : « **Ta mère et ton père, ensuite tes proches, des plus proches aux moins proches.** »[716]

Il ﷺ a dit également : « **Que celui qui veut qu'Allah augmente sa subsistance et son espérance de vie maintienne les liens de parenté.** »[717]

﴿ **Et ne gaspille pas indûment.** ﴾ Allah interdit toutefois ici les dépenses à l'excès. Il dit ailleurs :

﴿ وَٱلَّذِينَ إِذَآ أَنفَقُوا۟ لَمْ يُسْرِفُوا۟ وَلَمْ يَقْتُرُوا۟ وَكَانَ بَيْنَ ذَٰلِكَ قَوَامًا ﴿٦٧﴾ ﴾

﴿ **Qui, lorsqu'ils dépensent, ne sont ni prodigues ni avares mais se tiennent au juste milieu.** ﴾[718]

﴿ **Car les gaspilleurs sont les frères des diables** ﴾, c'est-à-dire qu'ils leur ressemblent en cela, ils dépensent de leur bien de manière irraisonnée et excessive, désobéissant ainsi à Allah.

Ibn Mas'ûd ﷺ explique que le gaspillage consiste à faire des dépenses injustifiées. Ibn 'Abbâs ﷺ est du même avis.[719]

Mujâhid ajoute qu'un homme qui dépenserait tous ses biens pour une cause juste ne serait pas considéré comme un gaspilleur, tandis que celui qui n'en dépenserait qu'une petite partie mais de manière injustifiée serait considéré comme gaspilleur.[720]

Qatâda définit le gaspillage comme la dépense de ses biens de façon injustifiée, dans la désobéissance à Allah et pour corrompre autrui.[721]

---

[716] Aḥmad (2/226).
[717] Muslim (4/1982).
[718] S25 V67.
[719] At-Ṭabarî (17/428, 429).
[720] Aṭ-Ṭabarî (17/429).
[721] Aṭ-Ṭabarî (17/429).

﴿ **Et le Diable est très ingrat envers son Seigneur** ﴾, il renie les bienfaits de son Seigneur et Lui désobéit.

﴿ **Si tu t'écartes d'eux à la recherche d'une miséricorde de ton Seigneur que tu espères, adresse-leur une parole bienveillante** ﴾, si l'un de tes proches te sollicite et que tu n'as pas les moyens de répondre à sa demande, tiens-lui de bonnes paroles et assure-le que tu l'aideras si Allah t'accorde des bienfaits. Mujâhid, 'Ikrima, Sa'îd Ibn Jubayr, Al-Ḥasan et Qatâda affirment que le terme « parole » prend ici le sens de promesse.[722]

﴿ وَلَا تَجْعَلْ يَدَكَ مَغْلُولَةً إِلَىٰ عُنُقِكَ وَلَا تَبْسُطْهَا كُلَّ ٱلْبَسْطِ فَتَقْعُدَ مَلُومًا مَّحْسُورًا ﴿٢٩﴾ إِنَّ رَبَّكَ يَبْسُطُ ٱلرِّزْقَ لِمَن يَشَآءُ وَيَقْدِرُ ۚ إِنَّهُۥ كَانَ بِعِبَادِهِۦ خَبِيرًۢا بَصِيرًا ﴿٣٠﴾ ﴾

﴿ (29). Ne porte pas ta main enchaînée à ton cou et ne l'étends pas non plus trop largement, sinon tu te trouveras blâmé et chagriné. (30). En vérité ton Seigneur étend Ses dons largement à qui Il veut ou les accorde avec parcimonie. Il est, à propos de Ses serviteurs, parfaitement Connaisseur et Clairvoyant. ﴾

Le juste milieu en termes de dépenses (V29-30)

Le Très-Haut ordonne le juste milieu en termes de dépenses ; Il interdit en effet l'avarice : ﴿ **ne porte pas ta main enchaînée à ton cou** ﴾, tout comme Il a auparavant interdit le gaspillage : ﴿ **et ne l'étends pas non plus trop largement** ﴾, ne dépense pas plus que ce que tu ne peux, ﴿ **sinon tu te trouveras blâmé et chagriné** ﴾, blâmé par les gens si tu te montres avare, et chagriné et accablé si tu dépenses plus que ce que tu ne peux.

Les juifs, maudits soient-ils, avaient utilisé ce terme « maghlûla » (مَغْلُولَة) en parlant d'Allah :

﴿ وَقَالَتِ ٱلْيَهُودُ يَدُ ٱللَّهِ مَغْلُولَةٌ ۚ ﴾

﴿ **Et les juifs disent : « La main d'Allah est fermée. » (...)** ﴾[723]

Abû Hurayra ﷺ entendit le Messager d'Allah ﷺ dire : « **L'avare et l'homme charitable sont comme deux hommes vêtus d'une cotte de maille allant de la poitrine aux épaules. Chaque fois que l'homme charitable fait une dépense, sa**

[722] Aṭ-Ṭabarî (17/431, 432).
[723] S5 V64.

cotte s'étend jusqu'à lui couvrir le corps entier, jusqu'à ses orteils, et dissimule l'ensemble de son corps. Quant à l'avare, chaque fois qu'il veut faire une dépense, les mailles de sa cotte se resserrent et il tente en vain de l'élargir. »[724]

Il rapporte aussi que le Prophète ﷺ a dit : **« Chaque jour qui se lève sur les serviteurs, deux anges descendent du ciel et l'un d'eux dit : "Ô Allah ! Accorde une compensation à celui qui dépense !", et l'autre dit : "Ô Allah ! Inflige une perte à celui qui refuse de donner !" »**[725]

Le Messager d'Allah ﷺ a également dit : **« Faire l'aumône n'a jamais diminué les biens de quiconque. (...) »**[726]

'Abdu-l-Lâh Ibn 'Amr رضي الله عنهما rapporte aussi cette parole du Prophète ﷺ : **« Méfiez-vous de l'avidité, car elle a mené ceux qui vous ont précédés à la perte ; elle les a menés à l'avarice, et ils se sont montrés avares, elle les a poussés à rompre les liens de parenté, et ils les ont rompus et elle les a incités au péché et ils ont commis des péchés. »**[727]

﴿ Il est, à propos de Ses serviteurs, parfaitement Connaisseur et Clairvoyant. ﴾ Il dispense Ses bienfaits à qui Il veut et en prive qui Il veut, et cela, en accord avec Sa science absolue. En effet, Il accorde parfois une certaine aisance à une créature afin qu'elle persiste dans le péché, puis Il S'en saisit, tout comme Il fait subir la pauvreté à une autre afin de la punir pour ses péchés. Qu'Allah nous en préserve !

﴿ وَلَا تَقْتُلُوٓا۟ أَوْلَـٰدَكُمْ خَشْيَةَ إِمْلَـٰقٍ ۖ نَّحْنُ نَرْزُقُهُمْ وَإِيَّاكُمْ ۚ إِنَّ قَتْلَهُمْ كَانَ خِطْـًٔا كَبِيرًا ﴿٣١﴾ ﴾

﴿ (31). Et ne tuez pas vos enfants par crainte de pauvreté, c'est Nous qui attribuons leur subsistance, tout comme à vous. Les tuer est assurément un crime abominable. ﴾

L'interdiction du meurtre des enfants (V31)

Ce verset montre que le Très-Haut est plus Miséricordieux envers Ses créatures que le père envers son enfant. En effet, Il interdit aux parents le meurtre de leurs enfants, tout comme Il leur a prescrit de leur attribuer une

[724] *Fath Al-Bârî* (3/358), Muslim (2/708).
[725] Al-Bukhârî (1442), Muslim (1010).
[726] Muslim (4/2001).
[727] Muslim (2/159).

part de l'héritage. A l'époque antéislamique, la fille n'avait droit à aucun héritage et les parents n'hésitaient pas à la tuer pour ne pas avoir une bouche de plus à nourrir, craignant la pauvreté.

﴿ **Et ne tuez pas vos enfants par crainte de pauvreté, c'est Nous qui attribuons leur subsistance, tout comme à vous.** ﴾ Allah mentionne ici le fait qu'Il leur accorde leur subsistance, à leurs enfants et à eux-mêmes.

Dans le verset suivant Il mentionne en premier la subsistance accordée aux parents :

﴿ وَلَا تَقْتُلُوٓاْ أَوْلَـٰدَكُمْ مِّنْ إِمْلَـٰقٍ ۖ نَّحْنُ نَرْزُقُكُمْ وَإِيَّاهُمْ ۖ ﴾

﴿ **Ne tuez pas vos enfants par crainte de pauvreté. C'est Nous qui vous nourrissons tout comme eux.** ﴾[728]

﴿ **Les tuer est assurément un crime abominable.** ﴾ 'Abdu-l-Lâh Ibn Mas'ûd ﷺ rapporte qu'interrogé au sujet du plus grave des péchés, le Prophète ﷺ mentionna en premier le fait de donner un associé à Allah alors que c'est Lui qui te créa, puis il dit ensuite : « **Tuer ton enfant de crainte qu'il ne partage ta nourriture.** »[729]

﴿ وَلَا تَقْرَبُواْ ٱلزِّنَىٰٓ ۖ إِنَّهُۥ كَانَ فَـٰحِشَةً ۖ وَسَآءَ سَبِيلًا ﴿٣٢﴾ ﴾
﴿ **(32). Et n'approchez point la fornication. En vérité, c'est une turpitude et quelle mauvaise voie !** ﴾

L'ordre de s'éloigner de la fornication et de ce qui peut y mener (V32)

Allah met Ses serviteurs en garde contre la fornication en l'interdisant, mais en interdisant également tout ce qui peut y mener, car c'est ﴿ **une turpitude** ﴾, un grand péché, ﴿ **et quelle mauvaise voie** ﴾, quel comportement abject.

Abû Umâma ﷺ rapporte qu'un homme se présenta au Prophète ﷺ et lui demanda la permission de faire la fornication. Tandis que les gens lui intimaient l'ordre de se taire, le Prophète ﷺ lui ordonna de s'approcher et de s'asseoir avant de lui demander : « **Aimerais-tu cela pour ta mère ?** » Il répondit : « Non, par Allah, que je sois offert en rançon pour toi ! » Le

[728] S6 V151.
[729] *Fath Al-Bârî* (8/13).

Prophète ﷺ lui dit alors : « **Les autres non plus n'aimeraient point cela pour leur mère.** » Il ajouta : « **Aimerais-tu cela pour ta fille ?** » Il répondit : « Non, par Allah, que je sois offert en rançon pour toi ! » Le Prophète ﷺ lui dit alors : « **Les autres non plus n'aimeraient point cela pour leurs filles.** » Il demanda : « **Aimerais-tu cela pour ta sœur ?** » Il répondit : « Non, par Allah, que je sois offert en rançon pour toi ! » Le Prophète ﷺ lui dit alors : « **Les autres non plus n'aimeraient point cela pour leurs sœurs.** » Il demanda : « **Aimerais-tu cela pour ta tante paternelle ?** » Il répondit : « Non, par Allah, que je sois offert en rançon pour toi ! » Le Prophète ﷺ lui dit alors : « **Les autres non plus n'aimeraient point cela pour leurs tantes paternelles.** » Il demanda : « **Aimerais-tu cela pour ta tante maternelle ?** » Il répondit : « Non, par Allah, que je sois offert en rançon pour toi ! » Le Prophète ﷺ lui dit alors : « **Les autres non plus n'aimeraient point cela pour leurs tantes maternelles.** »

Posant sa main sur le jeune homme, il invoqua : « **Ô Allah ! Pardonne son péché, purifie son cœur et préserve sa chasteté !** » Dès lors, l'homme n'y prêta plus attention [aux femmes].[730]

﴿ وَلَا تَقْتُلُوا النَّفْسَ الَّتِي حَرَّمَ اللَّهُ إِلَّا بِالْحَقِّ ۗ وَمَن قُتِلَ مَظْلُومًا فَقَدْ جَعَلْنَا لِوَلِيِّهِ سُلْطَانًا فَلَا يُسْرِف فِّي الْقَتْلِ ۖ إِنَّهُ كَانَ مَنصُورًا ﴿٣٣﴾ ﴾

﴿ (33). Et, sauf en droit, ne tuez point la vie qu'Allah a rendue sacrée. Quiconque est tué injustement, alors Nous avons donné pouvoir à son proche [parent]. Que celui-ci ne commette pas d'excès en voulant se venger, car il est déjà assisté [par la loi]. ﴾

L'interdiction du meurtre (V33)

Le Très-Haut interdit ici de tuer une personne sans motif légal.

A ce sujet, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Il n'est permis de verser le sang du musulman qui atteste qu'il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah et que Muḥammad est Son Messager que dans trois cas : pour**

[730] Aḥmad (5/256).

appliquer la loi du talion, dans le cas de la personne adultère ayant déjà connu le mariage et de l'apostat s'étant désolidarisé de la communauté. »[731]

Il ﷺ a aussi dit : **« La disparition de ce bas-monde est moins grave auprès d'Allah que le meurtre d'un musulman. »**[732]

﴿ **Quiconque est tué injustement, alors Nous avons donné pouvoir à son proche [parent]** ﴾, c'est-à-dire, sur le meurtrier. En effet, le proche parent de la victime a le pouvoir de tuer le meurtrier, en application de la loi du talion, ou peut choisir le pardon en échange du prix du sang, ou encore de lui pardonner à titre de grâce.

﴿ **Que celui-ci ne commette pas d'excès en voulant se venger, car il est déjà assisté [par la loi].** ﴾ Aucun excès ne doit être commis lors de l'application de la loi du talion, en mutilant son corps ou en étendant la vengeance aux membres de sa famille, etc.

En effet, l'ayant-droit de la victime est déjà soutenu par la loi, et par le décret divin.

﴿ وَلَا تَقْرَبُوا۟ مَالَ ٱلْيَتِيمِ إِلَّا بِٱلَّتِى هِىَ أَحْسَنُ حَتَّىٰ يَبْلُغَ أَشُدَّهُۥ ۚ وَأَوْفُوا۟ بِٱلْعَهْدِ ۖ إِنَّ ٱلْعَهْدَ كَانَ مَسْـُٔولًا ﴿٣٤﴾ وَأَوْفُوا۟ ٱلْكَيْلَ إِذَا كِلْتُمْ وَزِنُوا۟ بِٱلْقِسْطَاسِ ٱلْمُسْتَقِيمِ ۚ ذَٰلِكَ خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلًا ﴿٣٥﴾ ﴾

﴿ **(34). Et n'approchez les biens de l'orphelin que de la meilleure façon, jusqu'à ce qu'il atteigne sa majorité. Et remplissez l'engagement, car on sera interrogé au sujet des engagements. (35). Et donnez la pleine mesure quand vous mesurez, et pesez avec une balance exacte. C'est mieux [pour vous] et le résultat en sera meilleur.** ﴾

L'honnêteté avec les biens de l'orphelin et l'équité dans la mesure et le poids (V34-35)

﴿ **Et n'approchez les biens de l'orphelin que de la meilleure façon, jusqu'à ce qu'il atteigne sa majorité.** ﴾ Allah dit ailleurs :

﴿ وَلَا تَأْكُلُوهَآ إِسْرَافًا وَبِدَارًا أَن يَكْبَرُوا۟ ۚ وَمَن كَانَ غَنِيًّا فَلْيَسْتَعْفِفْ ۖ وَمَن كَانَ فَقِيرًا فَلْيَأْكُلْ بِٱلْمَعْرُوفِ ۚ ﴾

---

[731] *Fath Al-Bârî* (12/209).

[732] *Tuhfat Al-Ahwadhî* (4/256), An-Nasâ'î (7/82), Ibn Mâjah (2/874).

﴿ (...) Ne les utilisez pas [dans votre intérêt] en les gaspillant, avant qu'ils ne grandissent. Quiconque est aisé, qu'il s'abstienne d'en prendre lui-même. S'il est pauvre, alors qu'il en utilise raisonnablement (...). ﴾[733]

Abû Dharr ﷺ rapporte cette parole du Prophète ﷺ : « **Ô Abû Dharr ! Je vois que tu es faible et j'aime pour toi ce que j'aime pour moi-même. Ne sois jamais le chef de deux personnes et ne t'occupe pas des biens de l'orphelin.** »[734]

﴿ **Et remplissez l'engagement, car on sera interrogé au sujet des engagements** ﴾, respectez les engagements et pactes conclus avec autrui, car vous serez questionnés là-dessus.

﴿ **Et donnez la pleine mesure quand vous mesurez, et pesez avec une balance exacte** ﴾, ne fraudez pas, n'utilisez pas une balance défectueuse. ﴿ **C'est mieux [pour vous] et le résultat en sera meilleur** ﴾, ici-bas et dans l'au-delà.

Lorsqu'il était au marché, Ibn 'Abbâs ﷺ disait : « Ô esclaves affranchis ! On vous a confié deux choses qui ont causé la perte de ceux qui vous ont précédés : les instruments de mesure et la balance. »[735]

﴿ وَلَا تَقْفُ مَا لَيْسَ لَكَ بِهِۦ عِلْمٌ ۚ إِنَّ ٱلسَّمْعَ وَٱلْبَصَرَ وَٱلْفُؤَادَ كُلُّ أُو۟لَٰٓئِكَ كَانَ عَنْهُ مَسْـُٔولًا ﴿٣٦﴾ ﴾

﴿ **(36). Et ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance. L'ouïe, la vue et le cœur ; sur tout cela, en vérité, on sera interrogé.** ﴾

Ne pas parler de ce sur quoi on n'a aucune science (V36)

﴿ **Et ne poursuis pas** ﴾, ne parle pas, selon Ibn 'Abbâs ﷺ, de ﴿ **ce dont tu n'as aucune connaissance.** ﴾ Al-'Awfî explique que le verset signifie « n'accuse personne sans preuve », tandis que Muḥammad Ibn Ḥanafiyya indique qu'il fait allusion au faux témoignage.[736]

Qatâda explique : « Ne dis jamais que tu as vu alors que tu n'as rien vu, que tu as entendu alors que tu n'as rien entendu, et que tu sais alors que tu ne sais pas, car Allah t'interrogera sur tout cela. »[737]

Allah interdit les conjectures, basées sur des impressions et des pensées et non sur une connaissance. Il dit à ce sujet :

---

[733] S4 V6.
[734] Muslim (3/1458).
[735] At-Tabarî (17/446).
[736] At-Tabarî (17/446, 447).
[737] At-Tabarî (17/446).

﴿ ٱجْتَنِبُوا۟ كَثِيرًا مِّنَ ٱلظَّنِّ إِنَّ بَعْضَ ٱلظَّنِّ إِثْمٌ ﴾

« Evitez de trop conjecturer [sur autrui], car une partie des conjectures est péché. » [738]

Le Prophète ﷺ a dit : **« Prenez garde aux conjectures, car rien n'est plus mensonger que les conjectures. »** [739]

Il ﷺ a dit aussi : **« Le pire des mensonges pour l'Homme est de prétendre avoir vu en rêve ce qu'il n'a pas vu. »** [740]

Il est rapporté du Prophète ﷺ : **« Celui qui prétend avoir vu en rêve ce qu'il n'a pas vu se verra contraint (au Jour de la Résurrection) de nouer deux grains d'orge sans jamais y parvenir. »** [741]

« L'ouïe, la vue et le cœur ; sur tout cela, en vérité, on sera interrogé. » Au Jour de la Résurrection on interrogera les serviteurs au sujet de l'usage qu'ils ont fait de leur vue, de leur ouïe et de leur cœur.

﴿ وَلَا تَمْشِ فِى ٱلْأَرْضِ مَرَحًا ۖ إِنَّكَ لَن تَخْرِقَ ٱلْأَرْضَ وَلَن تَبْلُغَ ٱلْجِبَالَ طُولًا ﴿٣٧﴾ كُلُّ ذَٰلِكَ كَانَ سَيِّئُهُۥ عِندَ رَبِّكَ مَكْرُوهًا ﴿٣٨﴾ ﴾

« (37). Et ne foule pas la terre avec orgueil, tu ne sauras jamais fendre la terre et tu ne pourras jamais atteindre la hauteur des montagnes ! (38). Ce sont là des actes mauvais, détestés de ton Seigneur. »

Il est détestable de marcher avec arrogance (V37-38)

« Et ne foule pas la terre avec orgueil », en te pavanant à l'image des tyrans, **« tu ne sauras jamais fendre la terre et tu ne pourras jamais atteindre la hauteur des montagnes »**, bien au contraire, car le Prophète ﷺ a dit : **« Tandis qu'un homme, parmi ceux qui vous ont précédés, marchait, se pavanant dans deux vêtements, il fut soudain englouti par la terre dans laquelle il ne cessera de s'enfoncer jusqu'au Jour de la Résurrection. »** [742]

Il en fut de même de Qârûn (Coré) qu'Allah a fait engloutir par la terre tandis qu'il se pavanait devant les siens.

---

[738] S49 V12.
[739] *Fath Al-Bârî* (9/106).
[740] *Fath Al-Bârî* (12/446).
[741] *Fath Al-Bârî* (12/446).
[742] Muslim (3/1654).

﴿ **Ce sont là des actes mauvais, détestés de ton Seigneur** ﴾, c'est-à-dire tout ce qui a été mentionné à partir du meurtre des enfants (V31). D'autres ont dit que ce verset signifie que tout ce qui est mauvais dans ce qui a été cité à partir du verset 23 : ﴿ **Et ton Seigneur a décrété : « N'adorez que Lui... »** ﴾ Telle en est l'explication d'Ibn Jarîr, qu'Allah lui fasse miséricorde.

﴿ ذَٰلِكَ مِمَّآ أَوْحَىٰٓ إِلَيْكَ رَبُّكَ مِنَ ٱلْحِكْمَةِ ۗ وَلَا تَجْعَلْ مَعَ ٱللَّهِ إِلَٰهًا ءَاخَرَ فَتُلْقَىٰ فِى جَهَنَّمَ مَلُومًا مَّدْحُورًا ﴿٣٩﴾ ﴾

﴿ **(39). Tout cela fait partie de ce que ton Seigneur t'a révélé de la sagesse. N'assigne donc pas à Allah d'autre divinité, sinon tu seras jeté en Enfer, blâmé et repoussé.** ﴾

Ce qui a été mentionné dans les versets précédents est une révélation et une sagesse de la part d'Allah (V39)

Le Très-Haut, S'adressant à Son Messager Muḥammad ﷺ, lui dit : « Les nobles caractéristiques auxquelles Nous t'exhortons ainsi que les vils comportements que Nous t'interdisons font partie des enseignements que Nous t'avons révélés afin de les transmettre aux hommes. »

﴿ **N'assigne donc pas à Allah d'autre divinité, sinon tu seras jeté en Enfer, blâmé et repoussé** ﴾, c'est-à-dire éloigné de tout bien.

Même si Allah S'adresse ici à Son Messager, il s'agit là d'un message passé aux membres de sa communauté, car le Prophète ﷺ est lui-même préservé de l'association et de ces viles caractéristiques.

﴿ أَفَأَصْفَىٰكُمْ رَبُّكُم بِٱلْبَنِينَ وَٱتَّخَذَ مِنَ ٱلْمَلَٰٓئِكَةِ إِنَٰثًا ۚ إِنَّكُمْ لَتَقُولُونَ قَوْلًا عَظِيمًا ﴿٤٠﴾ ﴾

﴿ **(40). Votre Seigneur aurait-Il réservé exclusivement pour vous des fils, et Lui, aurait-Il pris pour Lui des filles parmi les anges ? Vous prononcez là une parole monstrueuse.** ﴾

La prétention selon laquelle les anges seraient les filles d'Allah (V40)

Les polythéistes, qu'Allah les maudisse, prétendaient en effet que les anges étaient les filles d'Allah, réunissant ainsi deux mensonges : prétendre que les

anges, qui sont les serviteurs du Tout-Miséricordieux, sont de sexe féminin, et qu'ils sont, qui plus est, les filles d'Allah.

Ils finirent, en outre, par les adorer en dehors d'Allah.

Allah dément ici leurs prétentions en disant : ﴿ **Vous prononcez là une parole monstrueuse.** ﴾

Attribuer des enfants à Allah, et qui plus est, des filles que vous-mêmes enterrez vivantes quand vous en avez, voilà donc une parole bien injuste et monstrueuse !

Il dit ailleurs :

﴿ وَقَالُوا اتَّخَذَ الرَّحْمَٰنُ وَلَدًا ﴿٨٨﴾ لَقَدْ جِئْتُمْ شَيْئًا إِدًّا ﴿٨٩﴾ تَكَادُ السَّمَاوَاتُ يَتَفَطَّرْنَ مِنْهُ وَتَنشَقُّ الْأَرْضُ وَتَخِرُّ الْجِبَالُ هَدًّا ﴿٩٠﴾ أَن دَعَوْا لِلرَّحْمَٰنِ وَلَدًا ﴿٩١﴾ وَمَا يَنبَغِي لِلرَّحْمَٰنِ أَن يَتَّخِذَ وَلَدًا ﴿٩٢﴾ إِن كُلُّ مَن فِي السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ إِلَّا آتِي الرَّحْمَٰنِ عَبْدًا ﴿٩٣﴾ لَّقَدْ أَحْصَاهُمْ وَعَدَّهُمْ عَدًّا ﴿٩٤﴾ وَكُلُّهُمْ آتِيهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ فَرْدًا ﴿٩٥﴾ ﴾

﴿ Et ils ont dit : « Le Tout-Miséricordieux S'est attribué un enfant ! » Vous avancez certes là une chose abominable ! Peu s'en faut que les cieux ne s'entrouvrent à ces mots, que la terre ne se fende et que les montagnes ne s'écroulent, du fait qu'ils ont attribué un enfant au Tout-Miséricordieux, alors qu'il ne convient nullement au Tout-Miséricordieux d'avoir un enfant. Tous ceux qui sont dans les cieux et sur la Terre se rendront auprès du Tout-Miséricordieux, [sans exception], en serviteurs. Il les a certes dénombrés et bien comptés. Et au Jour de la Résurrection, chacun d'eux se rendra seul auprès de Lui. ﴾ [743]

﴿ وَلَقَدْ صَرَّفْنَا فِي هَٰذَا الْقُرْآنِ لِيَذَّكَّرُوا وَمَا يَزِيدُهُمْ إِلَّا نُفُورًا ﴿٤١﴾ ﴾

﴿ (41). Très certainement Nous avons exposé [tout ceci] dans ce Coran afin qu'ils réfléchissent. Mais cela ne fait qu'augmenter leur répulsion. ﴾

﴿ **Très certainement, Nous avons exposé [tout ceci] dans ce Coran.** ﴾ Nous avons proféré de nombreuses menaces, de nombreux arguments et de nombreuses preuves afin qu'ils renoncent au polythéisme, à l'injustice et au mensonge.

[743] S19 V88-95.

﴿ **Mais cela ne fait qu'augmenter leur répulsion** ﴾ pour la vérité, et voilà qu'ils s'en éloignent et s'en détournent. Il s'agit là des injustes.

﴿ قُل لَّوْ كَانَ مَعَهُۥٓ ءَالِهَةٌ كَمَا يَقُولُونَ إِذًا لَّٱبْتَغَوْا۟ إِلَىٰ ذِى ٱلْعَرْشِ سَبِيلًا ﴿٤٢﴾ سُبْحَٰنَهُۥ وَتَعَٰلَىٰ عَمَّا يَقُولُونَ عُلُوًّا كَبِيرًا ﴿٤٣﴾ ﴾

﴿ **(42). Dis : « S'il y avait des divinités avec Lui, comme ils le disent, elles auraient alors cherché un chemin [pour atteindre] le Détenteur du Trône. » (43). Gloire à Lui ! Il est plus élevé et infiniment au-dessus de ce qu'ils disent !** ﴾

Or, si les choses étaient telles que le prétendent les polythéistes, alors ces divinités elles-mêmes adoreraient Allah et chercheraient à se rapprocher de Lui par tous les moyens.

Adorez-Le comme les anges que vous Lui associez L'adorent, de façon exclusive et sans le moindre intermédiaire. En effet, Il réprouve le fait de prendre des intermédiaires. ﴿ **Gloire à Lui ! Il est plus élevé et infiniment au-dessus de ce qu'ils disent !** ﴾ C'est Lui le Maître absolu, Celui qui ne dépend de personne quand tout le monde dépend de Lui, Lui qui n'a pas engendré pas plus qu'Il n'a été engendré.

﴿ تُسَبِّحُ لَهُ ٱلسَّمَٰوَٰتُ ٱلسَّبْعُ وَٱلْأَرْضُ وَمَن فِيهِنَّ ۚ وَإِن مِّن شَىْءٍ إِلَّا يُسَبِّحُ بِحَمْدِهِۦ وَلَٰكِن لَّا تَفْقَهُونَ تَسْبِيحَهُمْ ۗ إِنَّهُۥ كَانَ حَلِيمًا غَفُورًا ﴿٤٤﴾ ﴾

﴿ **(44). Les sept cieux et la Terre et ceux qui s'y trouvent célèbrent Sa gloire. Et il n'existe rien qui, par Sa louange, ne célèbre Sa gloire. Mais vous ne comprenez pas leur façon de Le glorifier. Certes c'est Lui qui est Indulgent et Pardonneur.** ﴾

Toute chose glorifie Allah (V44)

Le Très-Haut nous apprend que les sept cieux, la Terre et toutes les créatures s'y trouvant célèbrent Sa louange et Le glorifient. Toute chose témoigne de Son unicité.

Allah dit en effet :

﴿ تَكَادُ ٱلسَّمَٰوَٰتُ يَتَفَطَّرْنَ مِنْهُ وَتَنشَقُّ ٱلْأَرْضُ وَتَخِرُّ ٱلْجِبَالُ هَدًّا ﴿٩٠﴾ أَن دَعَوْا لِلرَّحْمَٰنِ وَلَدًا ﴿٩١﴾ ﴾

« Peu s'en faut que les cieux ne s'entrouvrent à ces mots, que la terre ne se fende et que les montagnes ne s'écroulent, du fait qu'ils ont attribué un enfant au Tout-Miséricordieux. » [744]

« Mais vous ne comprenez pas leur façon de Le glorifier », car ces glorifications ne se font pas de la même façon que les vôtres, ni dans la même langue que la vôtre.

Toute créature célèbre les louanges d'Allah, y compris les végétaux, les animaux et les minéraux, d'après l'avis majoritaire. Ibn Mas'ûd ﷺ disait d'ailleurs : « Lorsque nous mangions, nous entendions la nourriture célébrer les louanges d'Allah ! »[745]

Mu'âdh Ibn Anas ﷺ rapporte cette parole du Messager d'Allah ﷺ, s'adressant à des gens sur leurs montures : « **Montez-les lorsqu'elles sont en bonne santé et préservez leur santé. Ne les prenez pas pour des chaises sur lesquelles vous vous asseyez pour discuter dans les rues ou dans les marchés, car la monture est parfois meilleure que celui qui la monte, elle évoque souvent plus fréquemment Allah.** »[746]

« Certes c'est Lui qui est Indulgent et Pardonneur », Il accorde un délai au désobéissant et ne hâte pas son châtiment, Il Se saisit de lui s'il persiste dans la mécréance et le refus de la vérité.

En effet, le Prophète ﷺ a dit : « **Allah accorde un délai à l'injuste, mais quand Il S'en saisit, Il ne lui laisse aucune échappatoire.** » Puis, il récita :

﴿ وَكَذَٰلِكَ أَخْذُ رَبِّكَ إِذَآ أَخَذَ ٱلْقُرَىٰ وَهِىَ ظَٰلِمَةٌ ۚ إِنَّ أَخْذَهُۥٓ أَلِيمٌ شَدِيدٌ ﴿١٠٢﴾ ﴾

« Telle est la rigueur de la prise de ton Seigneur quand Il frappe les cités lorsqu'elles sont injustes. Son châtiment est bien douloureux et bien dur. » [747]

Allah dit ailleurs :

﴿ وَكَأَيِّن مِّن قَرْيَةٍ أَمْلَيْتُ لَهَا وَهِىَ ظَالِمَةٌ ثُمَّ أَخَذْتُهَا ۖ وَإِلَىَّ ٱلْمَصِيرُ ﴿٤٨﴾ ﴾

---

[744] S19 V90-91.
[745] *Fath Al-Bârî* (6/679).
[746] Ahmad (3/439).
[747] S11 V102. *Fath Al-Bârî* (8/205), Muslim (4/1997).

﴿ **A combien de cités n'ai-Je pas donné répit alors qu'elles commettaient des tyrannies ? Ensuite, Je les ai saisies. Vers Moi se fait le retour.** ﴾ [748]

Et certes Allah accueille le repentir de celui qui renonce au péché ou à la mécréance et revient à Allah :

﴿ وَمَن يَعْمَلْ سُوٓءًا أَوْ يَظْلِمْ نَفْسَهُۥ ثُمَّ يَسْتَغْفِرِ ٱللَّهَ يَجِدِ ٱللَّهَ غَفُورًا رَّحِيمًا ﴿١١٠﴾ ﴾

﴿ **Quiconque agit mal ou fait du tort à lui-même, puis aussitôt implore d'Allah le pardon, trouvera Allah Pardonneur et Très-Miséricordieux.** ﴾ [749]

﴿ وَإِذَا قَرَأْتَ ٱلْقُرْءَانَ جَعَلْنَا بَيْنَكَ وَبَيْنَ ٱلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِٱلْءَاخِرَةِ حِجَابًا مَّسْتُورًا ﴿٤٥﴾ وَجَعَلْنَا عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ أَكِنَّةً أَن يَفْقَهُوهُ وَفِىٓ ءَاذَانِهِمْ وَقْرًا ۚ وَإِذَا ذَكَرْتَ رَبَّكَ فِى ٱلْقُرْءَانِ وَحْدَهُۥ وَلَّوْا۟ عَلَىٰٓ أَدْبَـٰرِهِمْ نُفُورًا ﴿٤٦﴾ ﴾

﴿ **(45). Et quand tu lis le Coran, Nous plaçons, entre toi et ceux qui ne croient pas en l'au-delà, un voile invisible. (46). Nous avons mis des voiles sur leurs cœurs, de sorte qu'ils ne le comprennent pas, et dans leurs oreilles, une lourdeur. Et quand, dans le Coran, tu évoques ton Seigneur l'Unique, ils tournent le dos par répulsion.** ﴾

Le cœur des polythéistes est couvert d'un voile (V45-46)

Le Très-Haut informe Son Messager Muḥammad ﷺ que lorsque ce dernier récite le Coran aux polythéistes, Allah place un voile invisible qui s'interpose entre lui et eux.

﴿ **Et quand tu lis le Coran, Nous plaçons, entre toi et ceux qui ne croient pas en l'au-delà, un voile invisible.** ﴾ Le terme « mastûr » (مَسْتُور) a été expliqué de différentes façons : pour les uns il signifie que le voile recouvre, pour d'autres qu'il est invisible. En tout cas, nul doute que ce voile constitue un obstacle entre eux et la guidée.

Le mot « akinna » (أَكِنَّة), traduit par « voile », désigne, d'après Qatâda et Ibn Zayd[750], un voile recouvrant le cœur, comme dans cet autre verset :

---

[748] S22 V48. Voir aussi S22 V45-46.

[749] S4 V110. Voir aussi S35 V41 à la fin.

[750] At-Tabarî (17/457).

﴿ وَقَالُوا قُلُوبُنَا فِي أَكِنَّةٍ مِمَّا تَدْعُونَا إِلَيْهِ وَفِي آذَانِنَا وَقْرٌ وَمِن بَيْنِنَا وَبَيْنِكَ حِجَابٌ فَاعْمَلْ إِنَّنَا عَامِلُونَ ﴿٥﴾ ﴾

« Et ils dirent : « Nos cœurs sont voilés contre ce à quoi tu nous appelles, nos oreilles sont sourdes. Et entre nous et toi se dresse un obstacle. Agis donc de ton côté, nous agissons du nôtre. » » [751]

Une cloison, c'est-à-dire une barrière, un obstacle qui empêche les paroles de nous pénétrer.

On rapporte qu'après la révélation de la sourate 111, révélée au sujet d'Abû Lahab et de son épouse, cette dernière se rendit auprès du Prophète ﷺ, une pierre à la main. Ce dernier était assis à côté d'Abû Bakr ؓ, qui lui dit : « Ô Messager d'Allah ! La voilà, j'ai peur qu'elle ne te voie ! » Il répondit : **« Non, elle ne me verra pas ! »** Il récita alors le Coran à titre de protection, en vertu de la parole d'Allah : **« Et quand tu lis le Coran, Nous plaçons, entre toi et ceux qui ne croient pas en l'au-delà, un voile invisible. »**

Et en effet elle s'approcha d'Abû Bakr sans voir le Prophète ﷺ et lui dit : « Abû Bakr, j'ai appris que ton compagnon récitait des satyres dans le but de me mépriser ! » Il lui répondit : « Non, par le Seigneur de cette Maison, il n'a guère rédigé de satyre à ton encontre ! » Elle partit alors en disant : « Quraysh sait bien que je suis la fille de leur chef. »[752]

« Et quand, dans le Coran, tu évoques ton Seigneur l'Unique », en affirmant qu'il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors de Lui, **« ils tournent le dos par répulsion. »**

En effet :

﴿ وَإِذَا ذُكِرَ اللَّهُ وَحْدَهُ اشْمَأَزَّتْ قُلُوبُ الَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِالْآخِرَةِ ۖ وَإِذَا ذُكِرَ الَّذِينَ مِن دُونِهِ إِذَا هُمْ يَسْتَبْشِرُونَ ﴿٤٥﴾ ﴾

« Et quand Allah est mentionné seul [sans associés], les cœurs de ceux qui ne croient pas en l'au-delà se crispent, et quand on mentionne ceux qui sont en dehors de Lui, voilà qu'ils se réjouissent ! » [753]

---

[751] S41 V5.

[752] *Musnad Abû Ya'lâ* (1/53).

[753] S39 V45.

﴿ نَّحْنُ أَعْلَمُ بِمَا يَسْتَمِعُونَ بِهِۦٓ إِذْ يَسْتَمِعُونَ إِلَيْكَ وَإِذْ هُمْ نَجْوَىٰٓ إِذْ يَقُولُ ٱلظَّٰلِمُونَ إِن تَتَّبِعُونَ إِلَّا رَجُلًا مَّسْحُورًا ﴿٤٧﴾ ٱنظُرْ كَيْفَ ضَرَبُوا۟ لَكَ ٱلْأَمْثَالَ فَضَلُّوا۟ فَلَا يَسْتَطِيعُونَ سَبِيلًا ﴿٤٨﴾ ﴾

﴿ (47). Nous savons très bien ce qu'ils écoutent. Quand ils t'écoutent et qu'ils chuchotent entre eux, les injustes disent : « Vous ne suivez qu'un homme ensorcelé ! » (48). Vois ce à quoi ils te comparent ! Ils s'égarent donc et sont incapables de trouver un chemin [vers la vérité]. ﴾

Les Quraychites s'entretinrent en secret après avoir entendu le Coran (V47-48)

Le Très-Haut nous informe ici des conversations secrètes que tinrent les dignitaires de Quraysh après être allés écouter le Coran en secret. Ainsi, certains d'entre eux le qualifiaient d'ensorcelé ; selon eux, il récitait des paroles que lui confiait un djinn. D'autres disaient qu'il était un poète, d'autres encore un devin ou un sorcier. ﴿ **Vois ce à quoi ils te comparent ! Ils s'égarent donc et sont incapables de trouver un chemin [vers la vérité].** ﴾

Dans un récit rapporté par Ibn Hishâm, on dit qu'Abû Sufyân Ibn Harb, Abû Jahl Ibn Hishâm et Al-Akhnas allèrent chacun, en cachette, écouter la récitation du Prophète ﷺ, qui effectuait la prière nocturne. Ils se rencontrèrent sur le chemin du retour et se firent des reproches. Ceci se produisit à trois reprises, jusqu'à ce qu'ils se fussent engagés à ne plus revenir.[754]

﴿ وَقَالُوٓا۟ أَءِذَا كُنَّا عِظَٰمًا وَرُفَٰتًا أَءِنَّا لَمَبْعُوثُونَ خَلْقًا جَدِيدًا ﴿٤٩﴾ ۞ قُلْ كُونُوا۟ حِجَارَةً أَوْ حَدِيدًا ﴿٥٠﴾ أَوْ خَلْقًا مِّمَّا يَكْبُرُ فِى صُدُورِكُمْ ۚ فَسَيَقُولُونَ مَن يُعِيدُنَا ۖ قُلِ ٱلَّذِى فَطَرَكُمْ أَوَّلَ مَرَّةٍ ۚ فَسَيُنغِضُونَ إِلَيْكَ رُءُوسَهُمْ وَيَقُولُونَ مَتَىٰ هُوَ ۖ قُلْ عَسَىٰٓ أَن يَكُونَ قَرِيبًا ﴿٥١﴾ يَوْمَ يَدْعُوكُمْ فَتَسْتَجِيبُونَ بِحَمْدِهِۦ وَتَظُنُّونَ إِن لَّبِثْتُمْ إِلَّا قَلِيلًا ﴿٥٢﴾ ﴾

﴿ (49). Et ils disent : « Quand nous serons ossements et poussière, serons-nous ressuscités en une nouvelle création ? » (50). Dis : « Soyez pierre ou fer, (51). ou toute autre créature que vous puissiez concevoir. » Ils diront alors : « Qui donc nous fera revenir ? » Dis : « Celui qui vous a créés la première fois. » Ils hocheront la tête vers toi et diront : « Quand cela ? » Dis : « Il se peut que ce soit proche. (52). Le jour où Il vous appellera, vous

[754] Ibn Hishâm (1/337).

Lui répondrez en Le louant. Vous penserez cependant que vous n'êtes restés [sur Terre] que peu de temps. » ﴾

Réponse à ceux qui nient la résurrection (V49-52)

Le Très-Haut rapporte ici les propos des mécréants qui doutent de la résurrection : ﴿ **Et ils disent : « Quand nous serons ossements et poussière, serons-nous ressuscités en une nouvelle création ? »** ﴾ Allons-nous être recréés après être devenus néant ?

Le mot « rufâtan » (رُفَاتًا) désigne la terre selon Mujâhid, ou la poussière selon Ibn 'Abbâs ﷺ.[755]

Allah rapporte aussi leurs propos dans le verset suivant :

﴿ يَقُولُونَ أَءِنَّا لَمَرْدُودُونَ فِي الْحَافِرَةِ ﴿١٠﴾ أَءِذَا كُنَّا عِظَامًا نَّخِرَةً ﴿١١﴾ قَالُوا تِلْكَ إِذًا كَرَّةٌ خَاسِرَةٌ ﴿١٢﴾ ﴾

﴿ **Ils disent : « Quoi ! Serons-nous ramenés à notre vie première, quand nous serons ossements décomposés ? » Ils disent : « Ce retour serait un vrai désastre ! »** ﴾[756]

Le Très-Haut enjoignit à Son Messager ﷺ de leur répondre ainsi : ﴿ **« Soyez pierre ou fer... »** ﴾ qui sont plus durs que les ossements et la poussière.

« Ou toute autre créature que vous puissiez concevoir. » Mujâhid interrogea Ibn 'Abbâs au sujet de ce verset et il répondit qu'il faisait référence à la mort. Il signifie donc « si vous étiez morts, Je vous ressusciterais ».[757] Ou alors cela revient aux cieux, à la Terre et aux montagnes toujours selon Mujâhid. Selon une autre interprétation encore, cela signifie : Soyez ce que bon vous semble, Allah vous ressuscitera après votre mort.

﴿ **Ils diront alors : « Qui donc nous fera revenir »** ﴾, si nous étions pierre, fer ou autre ? ﴿ **Dis : « Celui qui vous a créés la première fois. »** ﴾ Allah, Lui qui vous a créés à partir du néant et qui a fait de vous, qui n'étiez alors qu'une chose insignifiante, des êtres qui se déplacent librement sur la Terre :

﴿ وَهُوَ الَّذِي يَبْدَؤُا الْخَلْقَ ثُمَّ يُعِيدُهُ وَهُوَ أَهْوَنُ عَلَيْهِ ﴾

﴿ **Et c'est Lui qui commence la création puis la refait, et cela Lui est plus facile. (...)** ﴾[758]

---

[755] At-Tabarî (17/464).

[756] S79 V10-12. Voir aussi S36 V78-79.

[757] Cette explication est celle d'Ibn 'Umar. C'est aussi l'avis de Sa'îd Ibn Jubayr, Abû Sâlih, Al-Hasan, Qatâda et Ad-Dahhâk.

[758] S30 V27.

﴿ **Ils hocheront la tête vers toi.** ﴾ Le terme « yunghidûn » (يُنْغِضُون) désigne un mouvement de tête de haut en bas ou de bas en haut. Ainsi, ils feront ce geste par moquerie.

﴿ **Et diront : « Quand cela ? »** ﴾ De par cette question, ils font état de leur doute au sujet de la résurrection. Ils disent aussi :

﴿ وَيَقُولُونَ مَتَىٰ هَٰذَا ٱلْوَعْدُ إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿٤٨﴾ ﴾

﴿ **Et ils disent : « A quand cette promesse si vous êtes véridiques ? »** ﴾ [759]

﴿ **Dis : « Il se peut que ce soit proche.** ﴾ Elle arrivera de façon inéluctable, soyez donc sur vos gardes !

﴿ **Le jour où Il vous appellera, vous Lui répondrez en Le louant** ﴾, le jour où Allah vous appellera, car effectivement :

﴿ ثُمَّ إِذَا دَعَاكُمْ دَعْوَةً مِّنَ ٱلْأَرْضِ إِذَآ أَنتُمْ تَخْرُجُونَ ﴿٢٥﴾ ﴾

﴿ (...) **Lorsqu'Il vous appellera d'un appel, voilà que de la Terre vous surgirez.** ﴾ [760]

Lorsque le Seigneur nous appellera pour sortir de Terre, rien ne pourra s'opposer à Son ordre :

﴿ وَمَآ أَمْرُنَآ إِلَّا وَٰحِدَةٌ كَلَمْحٍۭ بِٱلْبَصَرِ ﴿٥٠﴾ ﴾

﴿ **Et Notre ordre est une seule [parole], prompt comme un clin d'œil.** ﴾ [761]

﴿ **Vous penserez cependant que vous n'êtes restés [sur Terre] que peu de temps.** ﴾ Ce verset est similaire au suivant :

﴿ كَأَنَّهُمْ يَوْمَ يَرَوْنَهَا لَمْ يَلْبَثُوٓا۟ إِلَّا عَشِيَّةً أَوْ ضُحَىٰهَا ﴿٤٦﴾ ﴾

﴿ **Le jour où ils la verront, il leur semblera n'avoir passé [sur Terre] qu'un soir ou un matin.** ﴾ [762]

---

[759] S36 V48. Voir aussi S42 V18.
[760] S30 V25.
[761] S54 V50. Voir aussi S16 V40 et S79 V13-14.